

**Sujet :** [INTERNET] Envoi d'un message : Avis IN Eolien-PoulignyStPierre-2018

**De :** Francis Lherpinière <francis.lherpiniere@indrenature.net>

**Date :** 07/12/2018 10:14

**Pour :** pref-be-ep-eolienpoulignystpierre@indre.gouv.fr

Bonjour,

Veillez-trouver ci-joint l'avis de l'association Indre Nature relatif au projet de ferme éolienne sur la commune de Pouligny St Pierre.

Cordialement

--

Francis Lherpinière

Directeur - Association Indre Nature

Parc Balsan - 44, av. François Mitterrand - 36000 Châteauroux

Tél : 02 54 22 60 20 - Portable : 06 78 18 67 81

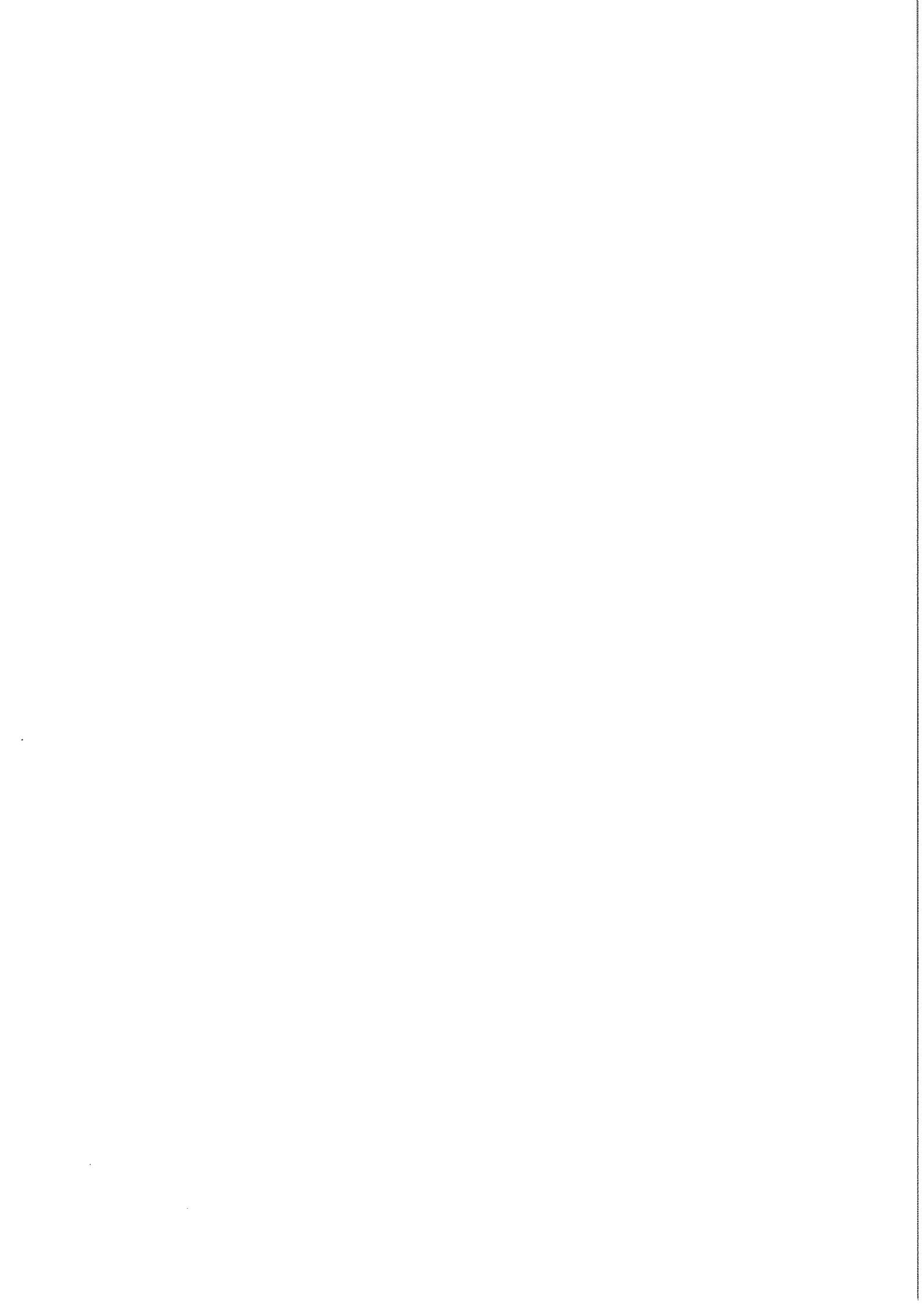
[www.indrenature.net](http://www.indrenature.net)

— Pièces jointes : —

---

Avis IN Eolien-PoulignyStPierre-2018.pdf

30 octets



## **Enquête publique sur la demande d'autorisation De la ferme éolienne de Poulligny-Saint-Pierre**

### **Avis de l'association Indre Nature**

L'analyse du dossier de présentation du projet cité en objet et de l'étude d'impact nous conduit à faire les observations suivantes au titre de l'association Indre Nature :

- **Ce projet est situé à proximité immédiate de différentes zones naturelles protégées :** Sites Natura 2000 « Vallée de la Creuse et affluents » et « Grande Brenne », site RAMSAR et la Réserve Naturelle Régionale (RNR) du Bois des Roches (4 km), ce qui induit indubitablement des impacts sur les espèces d'oiseaux et de chiroptères qui ont justifiés les différents classements. L'étude d'incidence Natura 2000 conclut sur le fait qu'il n'y aura aucun impact. Il nous paraît présomptueux d'avancer cela au vu de la richesse spécifique de la ZIP et des abords immédiats. En effet, des espèces de chiroptères de l'annexe IV de la Directive européenne Habitats Faune Flore sont présentes sur la ZIP et notamment les espèces de haut vol sensibles à l'éolien telles que la Pipistrelle de Nathusius, la Noctule commune et la Noctule de Leisler.
- **Aucun prédiagnostic n'a été effectué auprès des structures référentes en terme d'écologie (PNR Brenne, CEN Centre, Réserve de Chérine et Indre Nature) afin d'évaluer les enjeux naturalistes dans la zone d'étude.** La concertation avec les structures référentes en écologie localement est indispensable afin d'éviter d'omettre certains enjeux qui peuvent être difficiles à identifier dans le cadre d'une étude d'impact.
- **L'absence de suivi acoustique des chiroptères en altitude (à hauteur du rotor) sur un cycle biologique implique obligatoirement un manque de connaissance du cortège et de l'activité de chiroptères possiblement impactés en phase d'exploitation.** Ce choix a été justifié par l'absence de boisements : « Aucune écoute en hauteur n'a été effectuée sur le site en raison de l'absence de boisement et d'un maillage bocager très limité. ». Nous ne sommes pas en accord avec cette justification, des boisements de plusieurs centaines d'hectares sont seulement à quelques centaines de mètres des éoliennes...
- **D'après les lignes directrices signées en décembre 2017 entre la FEE (France Energie Éolienne) et le GCCVL (Groupe Chiroptères Centre Val de Loire), il a été acté que les parcs éoliens avec étude d'impact sans écoute acoustique en altitude sur un cycle biologique des chiroptères seront bridés dès leur première année d'exploitation.** Ce principe a bien été repris. Néanmoins, les paramétrages de bridage sont flous et

imprécis, car ils proviennent de bibliographie. Le suivi acoustique des chiroptères sur un cycle biologique en altitude sert notamment à paramétrer le bridage avec les caractéristiques locales de fréquentation du site. Nous trouvons donc que les critères de bridage avancés suivants ne sont pas assez restrictifs « Du 16 août au 30 septembre entre 22 heures et 6 heures le matin, lorsque les conditions météorologiques nocturnes présentent une température supérieure à 10°C un vent dont la vitesse en hauteur nacelle est inférieur à 6 m par seconde et en l'absence de précipitations. ». Nous souhaitons un bridage avec ces paramètres, mais à partir du 01 avril jusqu'au 15 août sur les trois premières heures de la nuit puis du 16 août au 30 octobre sur la totalité de la nuit. Le bridage devra également débuter 30 minutes avant l'heure légale du coucher de soleil, car l'activité des noctules commence relativement tôt, fait mentionné dans l'étude d'impact (40 individus observés avant la tombée de la nuit en 40 minutes à l'automne 2013).

- **La Brenne est l'une des régions de France avec la plus forte densité de Noctule commune et Pipistrelle de Nathusius en période estivale et en période de transit printanier et automnal (Barataud comm. pers.).** Ces deux espèces sont connues pour être migratrices et font donc partie des 5 espèces les plus impactées en France et en Europe. L'étude sous-estime l'importance de la Brenne dans la conservation de ces espèces à l'échelle nationale. La Pipistrelle de Nathusius est suspectée reproductrice sur la Brenne depuis 2003.
- **Dans les données brutes de certaines espèces comme le Petit Rhinolophe et le Rhinolophe euryale sont absentes** alors que leur présence est signalée dans le rapport.
- **L'enjeu « Grue cendrée » est minimisé** à notre sens. Nous sommes conscients également que les grues cendrées ne sont pas directement impactées par des collisions avec les pales, comme l'atteste le faible nombre de grues cendrées retrouvées mortes aux pieds des éoliennes en Europe. Néanmoins, la Brenne est un site d'hivernage de l'espèce depuis le début des années 2000. L'effectif hivernant fluctue entre 2000 et 6000 individus avec des pics pouvant aller jusqu'à 35000 individus en période migration automnale ou printanière. Peu de parcs éoliens en France sont installés dans ou aux abords des zones d'hivernage de la Grue cendrée. Le site de dortoir est situé sur l'étang de la Mer Rouge à environ 13 km de la ZIP et leurs zones de gagnage constituées principalement de chaumes de maïs s'étalent sur un rayon de 20 km autour de l'étang de la Mer Rouge. La ZIP est donc bien dans le domaine vital des grues cendrées hivernantes en Brenne.
- **L'enjeu « Milan noir » est classé faible à modéré,** ceci nous apparaît sous-estimé également. Un couple a été noté nicheur très probable dans le boisement situé à seulement quelques centaines de mètres au nord de la ZIP.

- **Le Faucon pèlerin n'est pas cité dans l'étude d'impact alors qu'un couple niche à la RNR du Bois des Roches**, situé à seulement 4 km au nord de la ZIP. L'espèce fréquente le site en période de nidification depuis 2010 et la reproduction a été très fortement suspectée en 2017 et avérée en 2018 avec deux jeunes à l'envol. Le Faucon pèlerin est une espèce à enjeu moyen à fort vis-à-vis de l'éolien.
- **Le Grand-Duc d'Europe est très fortement suspecté de nicher sur les falaises de la Vallée de la Creuse** et notamment au sein de la RNR du Bois des Roches qui est propice à sa nidification. Cette espèce représente un enjeu fort car très sensible aux collisions avec les pales des éoliennes.
- **Dans les données brutes, nous avons remarqué 6 observations d'Elanion blanc, mais l'espèce n'a pas été traitée dans l'étude d'impact.** L'Elanion blanc est une espèce rare en France, il a commencé à nicher en France dans les années 1980 à partir du sud-ouest. Aujourd'hui, l'espèce niche jusqu'en Poitou-Charentes et notamment dans le département de la Vienne avec 2 à 3 couples reproducteurs en 2018. L'observation de l'espèce du 06/04 au 23/05 indique des velléités d'installation de l'espèce dans la zone d'étude. Cette espèce représente un enjeu moyen.
- **L'enjeu « amphibiens » est sous-estimé, des populations de Crapaud calamite sont présentes non loin de la ZIP.** La phase de travaux représente un danger pour cette espèce. En effet, le Crapaud calamite est une espèce pionnière et recherche de petites zones humides telles que des ornières d'engins pour y venir pondre. Les travaux devront se faire à l'automne.
- **Il existe un manque de précisions sur les aménagements annexes, notamment les milieux/habitats concernés par les travaux de raccordement et élargissement des voies d'accès.** En effet, les bas-côtés des chemins et des routes se révèlent être d'importants réservoirs de biodiversité et notamment en botanique. Ces milieux-là ont-ils été inventoriés ? L'étude d'impact conclut sur l'absence de plantes patrimoniales dans la ZIP alors que nous connaissons des stations d'orchidées, dont certaines déterminantes, à la désignation de ZNIEFF en région Centre Val de Loire (Céphalanthère à feuilles étroites) le long de la route entre Mont-la-Chapelle et le bourg de Pouligny-Saint-Pierre.

**En conclusion l'association Indre Nature émet un avis négatif et demande à l'autorité administrative de ne pas autoriser ce projet de ferme éolienne de Pouligny-Saint-Pierre**

Le président d'Indre Nature, Jacques LUCBERT

